

- Prise en charge des frais médicaux jusqu'à 500.000 € sans franchise
- Attestation délivrée en 24h pour l'obtention d'un visa

À PARTIR DE :

5€
/ jours

FORFAITAIRE À PARTIR DE 15 JOURS
MODIFICATION DE DATES SANS FRAIS

C'est le contrat essentiel dédié aux déplacements professionnels de courte durée.

Une tarification à la journée pour une couverture qui ne « coûte rien », comparé à un pépin de santé à l'étranger ! N'en faites pas l'économie !

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
JUSQU'À 60 JOURS

RÉSIDENCE

PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR
BUSINESS, EXPAT

DESTINATION

MONDE ENTIER,
sauf pays exclus*

LIMITE D'ÂGE

AVANT 65 ANS

GARANTIES



- Aucun questionnaire médical préalable.

RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE ET PAR JOUR

Souscription	Monde	USA/Canada
Jusqu'à 14 jours	5 €/jour	6 €/jour
Jusqu'à 30 jours	75 €	90 €
Jusqu'à 60 jours	140 €	170 €

Cotisation minimum 30 € au tarif Monde et 36 € tarif USA/Canada

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

INDIVIDUEL ACCIDENT : à partir de 1,5 € / jour Versement d'un capital en cas de décès accidentel ou d'invalidité jusqu'à 400.000 € par personne.

BAGAGES : à partir de 1,5 € / jour

Perte, vol de vos effets personnels jusqu'à 2.500 € par personne.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Maximum : 500.000€
	EN CAS D'HOSPITALISATION (APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)	• Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels, sans franchise.
	HORS HOSPITALISATION	Remboursement 100 % des frais réels , sans franchise.
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	Remboursement : 100 % des frais réels. Maximum : 250€
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE	Frais réels
	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels
	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE	Frais réels
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE DE L'ASSURÉ	Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : 50€ • Maximum : 500€
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	Maximum par Assuré et par jour : 50€ Maximum : 500€
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOURS	Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : 50€ • Maximum : 500€
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	Billet retour simple
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.000€
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 7.500€
	FRAIS DE SECOURS ET DE RECHERCHES	Maximum par Assuré : 4.000€
 INCIDENT VOYAGE	TRANSMISSION DE MESSAGES URGENTS	Frais réels
	AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : 500€
 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	• Maximum dommages corporels : 4.500.000€ • Maximum dommages matériels : 450.000€ • Franchise par sinistre : 80€